

Le statut de Résident

Dispositions générales :

L'agent résident est titulaire de la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière. Il doit impérativement **justifier d'au minimum 3 ans de services effectifs dans la fonction en qualité de titulaire**. Il est recruté par le directeur de l'AEFE sur proposition du chef d'établissement après avis de la Commission Consultative Paritaire Locale (CCPLA). Sont considérés comme personnels résidents les fonctionnaires présents depuis 3 mois au moins dans le pays concerné ou suivant leur conjoint ou partenaire d'un PACS. Aussi, une mise en disponibilité et un contrat local sont mis en œuvre avant la signature effective du contrat avec l'AEFE. L'agent est alors détaché par son administration d'origine auprès de l'Agence qui le rémunère, généralement pour une période de trois ans renouvelable. Notre établissement dispose d'une quarantaine de postes d'enseignants résidents, et un poste de CPE faisant fonction de Proviseur-Adjoint.

Postuler comme résident :

La campagne de recrutement des personnels résidents commence à la **mi-décembre et s'échelonne jusqu'au printemps suivant**.

Après la parution de la liste des postes de résidents vacants ou susceptibles d'être vacants au titre de l'année scolaire suivante, le candidat nous adresse directement sa candidature. Au cours d'une commission consultative paritaire locale (CCPL), le Chef d'établissement et le poste diplomatique examinent et classent les candidatures reçues, sur consultation des représentants des personnels. À l'issue de la CCPL, les candidats sont contactés par le chef d'établissement dans l'ordre de classement. Une fois la proposition de recrutement acceptée par un candidat, celle-ci est transmise à l'AEFE pour validation et demande de son détachement au ministère de l'Éducation Nationale. Le recrutement devient définitif lorsque le détachement est accordé.

Liste des postes résidents à pourvoir et procédure de recrutement – Rentrée 2019

Recrutement des personnels résidents au lycée français SAINT EXUPERY

L'établissement recrute des enseignants dynamiques et motivés qui n'épargneront ni leur temps ni leur énergie pour participer au maintien de la qualité de notre enseignement et s'impliquer dans les activités péri-éducatives.

Un établissement français à l'étranger ne peut être appréhendé de la même façon qu'un établissement de France, de grandes qualités d'adaptation au contexte local sont indispensables.

Postes au mouvement pour le 1^{er} degré

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique des langues, priorité sera donnée à un candidat ayant une expérience avérée de l'enseignement de l'anglais ou en anglais (études universitaires, habilitation, enseignement DNL, Toefl...)

Poste	État du poste	Corps	Fonction
9238	Vacant	Enseignant du 1 ^{er} degré	Adjoint
4577	Susceptible d'être vacant	Enseignant du 1 ^{er} degré	Adjoint
6709	Susceptible d'être vacant	Enseignant du 1 ^{er} degré	Adjoint
8510	Susceptible d'être	Enseignant du	Adjoint

	vacant	1 ^{er} degré	
--	--------	-----------------------	--

Postes au mouvement pour le 2nd degré

Poste	État du poste	Corps	Discipline
9904	Vacant	Enseignant du 2 nd degré	Mathématiques
9905	Vacant	Enseignant du 2 nd degré	Sciences de la Vie et de la Terre
8507	Susceptible d'être vacant	Enseignant du 2 nd degré	Mathématiques
973	Susceptible d'être vacant	Enseignant du 2 nd degré	Lettres

Avant de postuler

Consulter le site de l'**A.E.F.E** (statut, conditions du contrat ...)

- Télécharger **Note d'information du Lycée Français SAINT EXUPERY Brazzaville résidents 2019 (à venir)**

Pour postuler

- Les candidats à des postes de résidents devront saisir leurs candidatures en ligne sur le site dédié : <http://recrutement.aefe.fr/residents/>
- Les dates limites d'inscription et de saisie des vœux en ligne pour chaque pays seront précisées ultérieurement.

L'instruction de votre dossier

À partir du **27 février 2019**, faisant suite à la Réunion de la Commission Consultative paritaire Locale de l'Agence (CCPLA) et au classement des dossiers de candidature, les postes vacants seront proposés aux candidats selon l'ordre de classement établi.)

Chaque candidat contacté, aura 72 heures pour répondre à la proposition qui lui sera faite, et le cas échéant, retourner les documents d'acceptation de poste qui lui seront adressés.

En cas de refus ou de non réponse, le chef d'établissement contactera le candidat suivant qui aura 48 heures pour répondre.

Le recrutement devient définitif, lorsque le détachement du candidat a été accordé par son administration d'origine et que son contrat est signé par les deux parties. Les formalités administratives de recrutement se poursuivent avec l'AEFE et le lycée, pour l'établissement du contrat de résident. (ÉTAPE 2)

Liens utiles

- Consulter le site de l'ambassade de France au CONGO <https://cg.ambafrance.org/>
- Consulter le site du M.A.E.

Contacts utiles

- Secrétariat du Proviseur : <mailto:assistante-proviseur@lycee-saintexbrazza.org>

- Site de l'AEFE – AEFE NANTES : Bureau de la gestion des Personnels – 1 Allée Baco – BP 21509 – 44015 NANTES CEDEX 1 – Tél. : 02 51 77 29 03 / 04